

Devoir Maison n°1 : Recherche

Epreuve UE7 - SSH



Dans les pratiques de soins, les mesures sont standardisées et validées	
La recherche consiste à se servir d'un individu qui est en face du soignant pour agrémenter un programme de recherche dans un processus de vérification d'une hypothèse	
La recherche ne concerne pas des techniques en cours de validation	
Les recherches ne sont faites que pour faire avancer la science	
La finalité du soin est d'accroître la connaissance médicale et agrémenter un programme de recherche.	
Les moyens requis pour une recherche sont des mesures standardisée et valisée	
Le code de bonne conduite est établi après le procès de Nuremberg	
La loi Hurriet Sérusclat date de 1888	
La recherche peut être effectuée chez l'être humain si le risque prévisible encouru est hors proportion avec le bénéfice	
Le chercheur doit assurer : le respect de la personne, la bienfaisance et la justice	
La transmission de l'information peut entre autre être altérée par la relation entre le soignant et le patient	
Une femme enceinte est une personne vulnérable	
Le promoteur est la personne qui dirige et surveille la recherche	
L'information doit être sincère	
Lors d'une recherche, le patient ne peut pas arrêter sans aucune responsabilité ni préjudice	
Le consentement doit être libre et éclairé	
Le consentement doit être donné par écrit ou en cas d'impossibilité, attesté par un tiers	
Le formulaire de consentement ne mentionne pas l'avis favorable du comité de protection des personnes	
Il est utile de définir des critères d'inclusion pour une meilleure standardisation	
Les recherches non interventionnelles correspondent à un travail sur les données	
Il est important d'évaluer le rapport bénéfice/risque	
Le CPP est constitué de 3 collègues	
Le collègue médical s'occupe de vérifier qu'il y ait réellement une protection de la personne entre autre	
Une des missions du CPP est de veiller à la protection des personnes qui se prêtent à la recherche	
La recherche interventionnelle nécessite l'autorisation obligatoire de l'ANSM	
Lors de la constitution de collections biologiques, l'avis du CPP n'est pas requis	
Les membres des comités et les personnes appelées à collaborer à leurs travaux sont tenus de garder secrètes les informations relatives à la nature des recherches entre autre	
Le CPP est aujourd'hui constitué au niveau régional voire national	
Les recherches interventionnelles sont retrouvées dans le cadre de soins courants ou dans le cadre strict de la recherche biomédicale avec ou sans produit de santé	
Lors d'un travail de recherche, il n'est pas nécessaire de définir les critères d'inclusions	